

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION PORTANT SUR
LA PARTICIPATION DE LA CCINCA AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC
NICE COTE D'AZUR PARTNERS

Séance de l'Assemblée Générale du 20 janvier 2020

PRÉSENTS

Monsieur ODDO Yvan - contrôleur principal au service de l'action économique - représentant M. Claude BRECHARD Directeur départemental **des Finances Publiques des Alpes-Maritimes**,

Madame Audrey HOUVET - chargée de mission tutelle consulaire - représentant la **DIRECCTE PACA**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, NICOLETTI Pascal - 1^{er} Vice-Président, CHAIX Bernard - Vice-Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, SFECCI Daniel - Vice-Président, CHEVILLON Michel - Vice-Président, BRUT Karine - Trésorier, GRECH Stéphane - Trésorier adjoint, PAUL Fabien - Secrétaire, **Membres du Bureau**.

Mesdames et Messieurs, BATEL Claude, CARLADOUS Laure, CERAGIOLI Geneviève, CHALEIL Laurence, CHAUMIER Eric, DESJARDINS Philippe, ESTIN Max, GAMON Christophe, GAUTIER Philippe, GINO Bertrand, IVALDI Dominique, KOTLER Jacques, LABAT André, LONDEIX Laurent, MESSINA Cédric, MOURET Bernard, NIDDAM Ilan, PEGLION Jean-Philippe, REBUFFEL Claudine, SALUSSOLIA Brigitte, **Membres Elus**.

29 Membres présents, le quorum est atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur STELLARDO Gilbert, **Président Honoraire**

Messieurs, ALFANDARI Bernard, BONNIN Olivier, FERRALIS Gérard, LEPAGE Henri-Philippe, MANAGO Michel, MASSÉ Paul, ROUGET Sylvain, WATTEBLED Jean-Henry, **Membres Associés**.

Mesdames et Messieurs, DELAUNAY Bernard, DELHOMME Christian, HATTEMBERG Pasquale, HOELLARD Michèle, LELAURAIN Dominique, MARTINON Martine, MEINARDI Alain, PEREZ Dario, PERRY Antoine, PILIERE Jean-Yves, Puy Michel, ROSSI Jean-Pierre, ROULLE Sylvie, SAINT LAURENS Patrick, SCARFONE Raymond, SOYER Jean-Marie, **Conseillers Techniques**.



EXCUSÉS

Madame Françoise TAHERI – Secrétaire Générale de la Préfecture des Alpes-Maritimes -
représentant Monsieur **le Préfet des Alpes-Maritimes** – M. Bernard GONZALEZ

Monsieur ESTEVE Dominique, **Président Honoraire**
Monsieur PERUGINI Francis, **Président Honoraire**

Madame LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, BOVIS Jessica, BREMOND Lydie, CALVIERA Stéphanie, CIPPOLINI
Denis, COSTAMAGNA Anne, COURTADE Anny, DI NATALE Paul-Marie, FOURQUIN Frédéric,
GABAS Valérie, GUITTARD Cynthia, IPPOLITO Philippe, **LIZZANI** Elisabeth, MANE Jean,
MOULARD Patrick, PICOLET Lionel, RENAUDI Philippe, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry,
VALENTIN Bruno, **Membres Elus.**

Madame, Messieurs, ARIN Jan, AUBERTIN Eric, BIANCHERI André, CLARET Christophe,
DEGIOVANNI Eddie, EBEL Jean-Marie, GODIER Stéphanie, LAVANDET Frédéric, LELLOUCHE
Jean-Pierre, MATHEZ Pierre, MATOUT Jean-Louis, TOURNAIRE Luc, **Membres Associés.**

Madame, Messieurs, ALLARD Frédéric, BAUDOIN Pascal, BOISSE Jean-Christophe, BONA
Alexandre, BORGHESE Benoît, DAUFES Eric, FLAMAND Pascal, GAILLARD André, MATAS Jean-
Michel, ROSIER Roch-Charles, VERA-FINOCCHI Paule, VOLPI Robert, **Conseillers Techniques.**

Madame, Messieurs, MALLEZ Marie-Laure, GUTTADORO Jean-François, MAURER Yves,
Commissaires aux Comptes



ABSENTS

Monsieur FOUGUES Jean-Pierre, **Trésorier Honoraire**
Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Mesdames, Messieurs, CASTELLANI Maryse, GASTAUD-DAVID Fabienne, GENETELLI Patrick, KLEYNHOFF Bernard, PICHARD MAUREL Corinne, ROUX Robert, SCARAMOZZINO Christine, VOISIN Thierry **Membres Elus.**

Messieurs, ASTOLFI Olivier, CASALS Jean, MOLINES Gérard, NASSIF Anis, PASCAL Ernest, **Membres Associés.**

Mesdames, Messieurs, ALEMANNI Pierre, BEHAR Claire, CAPELLI Jean-Michel, CASTEL Serge, COLOMBAN René, GUILLOT Michel, LEULIER Frédéric, LLORCA Alain, LOMBARD Armand, MANSI Mattéo, NOLIER Patrick, PARSEKIAN NAVARRO Alexie, PELOU Frédéric, RIERA Julien, THILLAUD Dominique, TRIC Emmanuel, **Conseillers Techniques.**



PREAMBULE

Au regard de la forte concurrence nationale et internationale, la promotion du territoire « Nice Côte d'Azur » dans tous les domaines de l'économie est un enjeu majeur pour attirer les entreprises, les touristes, les grands événements, les chercheurs et autres talents. Il convient de déployer la marque de territoire afin d'affirmer son identité, de développer une démarche globale d'attractivité, à l'instar d'autres grandes métropoles nationales et internationales, et d'associer l'ensemble des acteurs du monde économique du territoire, de l'enseignement et de la recherche, du tourisme à cette démarche.

La démarche d'attractivité a pour rôle de structurer les actions (projets, communication) de l'ensemble des acteurs privés et publics partenaires du territoire afin de renforcer la cohérence et la lisibilité de l'offre globale.

CONSIDERANT :

Que les caractéristiques du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Nice Côte d'Azur Partners » sont les suivantes :

1. LES MEMBRES DU GROUPEMENT

LES MEMBRES FONDATEURS sont :

- Métropole Nice Côte d'Azur ;
- Ville de Nice ;
- Région Provence Alpes Côte d'Azur
- Office de Tourisme Métropolitain Nice Côte d'Azur
- Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur (CCINCA) ;
- L'Association TEAM Côte d'Azur.

LES MEMBRES ASSOCIES sont :

- Université Côte d'Azur
- Union Pour l'Entreprise 06 (UPE 06)
- Aéroport Nice Côte d'Azur (ACA)
- Fédération de l'Hôtellerie de la Restauration et du Tourisme Nice Côte d'Azur
- Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte-d'Azur (CMA PACA)
- Fédération BTP des Alpes Maritimes
- OGC Nice



2. OBJET ET CHAMP TERRITORIAL GROUPEMENT :

Le GIP a pour objet la promotion du territoire de la Métropole de Nice Côte d'Azur.

Dans ce cadre, il a pour mission, de :

- Assurer des missions de marketing territorial, notamment via le déploiement de la marque territoriale et l'animation d'un réseau ;
- Participer à des événements favorisant la promotion du territoire métropolitain ;
- Organiser des événements destinés à la promotion du territoire métropolitain ;
- Assurer des missions de prospection et de communication ;
- Assurer, pour ses membres, des fonctions supports dans le cadre des missions qu'il exerce ;
- Faciliter les partenariats opérationnels et/ou financiers, et notamment rechercher des financements extérieurs ;
- Coordonner les actions de ses membres ;
- Exercer directement, ou via la création de filiales prenant la forme de sociétés commerciales, des activités commerciales accessoires, notamment d'achat et de vente de produits et de services, notamment des activités événementielles, de labellisation, d'exportation du carnaval de Nice.

Le champ d'intervention du groupement est celui du territoire du Département des Alpes-Maritimes.

3. SIÈGE SOCIAL DU GROUPEMENT : Acropolis 1, esplanade Kennedy 06364 Nice Cedex 4

4. DURÉE DU GROUPEMENT : le GIP est constitué pour une durée limitée, de la publication de la décision d'approbation au 31 décembre 2040.

5. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration comporte 16 membres :

- 7 représentants et 7 suppléants de la Métropole Nice Côte d'Azur ;
- 1 représentant et 1 suppléant pour la Ville de Nice ;
- 3 représentants et 3 suppléants pour la Région-Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- 1 représentant et 1 suppléant de l'Office de Tourisme Métropolitain Nice Côte d'Azur ;
- 3 représentants et 3 suppléants de la CCINCA ;
- 1 représentant et 1 suppléant pour l'Association Team Côte d'Azur.



6. CAPITAL ET RESSOURCES DU GROUPEMENT

Le GIP « Nice Côte d'Azur Partners » est constitué sans capital.

Les ressources du groupement comprennent :

- les contributions financières des membres,
- la mise à disposition avec ou sans contrepartie financière de personnels, de locaux, d'équipements,
- les subventions,
- les produits des biens propres ou mis à disposition, la rémunération des prestations et les produits de la propriété intellectuelle,
- les emprunts et autres ressources d'origines contractuelle,
- les dons et legs.

7. CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES MEMBRES AUX CHARGES DU GROUPEMENT

A la date de création du groupement, pour la première année d'exercice au cours de l'année civile, la répartition entre les membres pour la contribution se répartit comme suit :

- MNCA = 77,78 %
- CCINCA = 11,11 %
- Région PACA = 11,11 %

Cette répartition sera amenée à évoluer les années suivantes en fonction de la contribution des autres membres.

Contribution CCINCA pour 2020 = 100 K€

Contribution prévisionnelle CCINCA pour 2021 = 200 K€

Contribution prévisionnelle CCINCA pour 2022 = 200 K€

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 16 janvier 2020 et l'avis favorable du Bureau en date du 20 janvier 2020.

PROPOSE :

D'adopter, sur le fondement de l'article 92 du Règlement Intérieur de la CCINCA, la présente délibération autorisant la participation de la CCINCA à la création du GIP « Nice Côte d'Azur Partners » selon sa convention constitutive reprenant les éléments ci-dessus précisés.



ET EN CONSEQUENCE, PROPOSE

D'adopter la désignation des représentants suivants de la CCINCA à l'assemblée générale et au conseil d'administration de ce GIP :

TITULAIRES (3) :

- Jean-Pierre SAVARINO
- Anne LECHACZYNSKI
- Bernard MOURET

SUPPLEANTS (3) :

- Fabien PAUL
- Stéphane GRECH
- Fabienne GASTAUD

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

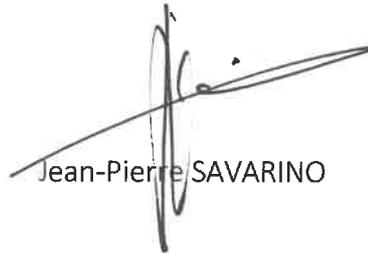
Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits :	57		
Votants :	29 (quorum : 29, atteint),		
Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 29	

Cette demande est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 20 janvier 2020

Le Président,



Jean-Pierre SAVARINO

